

**Bureau du 13 septembre 2004**

**Décision n° B-2004-2483**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **ZI La Mouche - Requalification du chemin de La Mouche - Autorisation de signer un marché pour des travaux de plantations**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2151 en date du 5 avril 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de voirie et de plantations relatifs à la requalification du chemin de La Mouche.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 9 juillet 2004, a classé les offres relatives au lot n° 2 : plantations (tranche ferme + tranche conditionnelle) et choisi l'offre de l'entreprise Green Style pour un montant de 113 150,56 € HT, soit 135 328,06 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2151 en date du 5 avril 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 juillet 2004 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour le lot n° 2 : plantations (tranche ferme + tranche conditionnelle) et tous les actes contractuels afférents relatifs à la requalification du chemin de La Mouche à Saint Genis Laval avec l'entreprise Green Style pour un montant de 113 150,56 € HT, soit 135 328,06 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 24 novembre 2003 sur l'opération n° 889 pour un montant total de 4 450 000 € en dépenses.

**3° - Les dépenses** à payer en 2004 seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,